

BUDGET PRIMITIF 2025

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

I. Le cadre général du budget

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget constitue à la fois une limite d'autorisation, en dépense en tout cas, et une estimation. Ce n'est nullement un résultat ou une photographie d'un état. Il s'agit d'une orientation et d'une projection pour l'année N. Il doit respecter des principes budgétaires : annualité, universalité, unité, honnêteté, équilibre entre sections et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 est voté le 10 avril 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté soit sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux, soit sur le site internet de la commune.

II. Les éléments de contexte et les priorités du budget

La population de la commune est en croissante augmentation depuis ces dernières années, avec le développement de la ZAC de Cantausseil.

La population Insee de la commune est de 3 508 habitants - populations légales au 1^{er} janvier 2022 en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

La commune a engagé une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement depuis ces dernières années tout en maintenant un service public de qualité aux Saint-Brésois.

Pour 2025, plusieurs investissements sont inscrits : achèvement du projet du groupe scolaire, réfection du boulodrome et du local lié, début des travaux sur le presbytère, réflexion sur la salle située à proximité de la bibliothèque, étude sur l'avenue des Sophoras, destruction du château d'eau et plusieurs investissements de modernisation des équipements communaux.

La commune a pris la décision de bâtir le budget primitif 2025 sans hausse des taux de la fiscalité communale pour la 10^e année consécutive.

III. La section de fonctionnement

c) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

➤ **Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de service effectuées, les subventions versées aux associations et des intérêts des emprunts à payer.

- Le montant estimatif des charges de personnel s'élève à 1 880 000.00 €.

L'effectif de la commune est de 49 agents au 1^{er} janvier 2024 qui se décompose de la façon suivante :

- 26 titulaires à temps complet
- 4 titulaires à temps non complet
- 14 non titulaires à temps non complet
- 3 non titulaire à temps complet
- 2 Vacataires

-

➤ **Les recettes de fonctionnement** correspondent aux impôts locaux, aux dotations de l'Etat, ainsi qu'aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centre de loisirs, locations de matériel...) et aux revenus des immeubles (loyers de l'agence postale, antenne Orange, locations de salles).

- Les recettes fiscales attendues pour l'exercice 2025 s'élèvent à 2 450 000.00 €

- La Dotation Globale de Fonctionnement est estimée à 220 000.00 € pour 2025.

Evolution de la DGF	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation globale de fonctionnement	358 812	335 411	285 526	233 721	210 641	210 888	210 040	200 891
Ecart par rapport à 2013		-23 401	-73 286	-125 091	-148 171	-147 924	- 148 772	-157 921
Perte cumulée		-23 401	-96 687	-221 778	-369 949	-517 873	- 666 645	- 824 566
	2021	2022	2023	2024				
	197 639	205 304	212 441	217 082				
	-161 173	- 153 508	-146 371	- 141 730				
	- 985 739	-1 139 247	-1 285 618	- 1 427 348				

d) Les principales dépenses et recettes de la section :

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 743 000.00 euros.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	848 850.00 €		
Charges de personnel	1 860 000.00 €	Atténuation de charges	0.00 €
Atténuation de produits	210 000.00 €	Produit des services	276 000.00 €
Autres charges de gestion courante	254 150.00 €	Impôts et taxes	68 564.57 €
Charges financières	160 000.00 €	Fiscalité locale	2 284 000.00 €
Charges exceptionnelles	50 000.00 €	Dotations et participations	304 000.00 €
Provisions	35 000.00 €	Autres produits de gestion courante	17 000.00 €
		Produits financiers	0.00 €
		Produits exceptionnels	0.00 €
TOTAL dépenses réelles	3 418 000.00 €	TOTAL recettes réelles	2 949 567.57 €
Virement à la section d'investissement	300 000.00 €	Opération d'ordre de transfert entre section	15 000.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	30 000.00 €	Excédent de fonctionnement reporté	783 435.43 €
TOTAL GENERAL	3 748 000.00 €	TOTAL GENERAL	3 748 000.00 €

e) La fiscalité :

Les taux de la fiscalité communale restent stables en 2025 pour la 10^e année consécutive.

Suite à la réforme de la fiscalité prévue à l'article 16 de la loi de finances pour 2020 :

- Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales
- Compensation par le transfert de la part départementale de la taxe foncière des propriétés bâties
- Mise en place du coefficient correcteur pour neutraliser les écarts.

	Base d'imposition 2025	Taux 2024	Evolution 2023 /2022	Produit d'imposition 2024
Taxe foncière sur le bâti	3 341 205.00 €	44.53 %	0 %	1 576 807.00 €
Taxe foncière sur le non bâti	54 655.00 €	101.17 %	0 %	53 418.00 €
Taxe habitation résidences secondaires	240 016.00 €	21.83 %	0 %	42 350.00 €
TOTAL	3 635 876.00 €			1 672 575.00 €

IV. La section d'investissement

b) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des frais d'étude, des travaux sur des structures déjà existantes, ou sur des structures en cours de réalisation, des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers...
- en recettes : le financement est essentiellement assuré par les ressources propres de la commune, le FCTVA, les recettes dites patrimoniales telles qu'une partie de la taxe d'aménagement et les subventions d'investissement.

c) Les principales dépenses et recettes de la section :

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 630 000.00 euros.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Subvention d'investissement versées	30 000.00€	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000.00 €
Emprunts et dettes	2 110 000.00 €	Subventions d'investissement	499 000.00 €
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	86 000.00 €	Dotations, fonds divers et réserves	418 517.76 €
Subventions d'équipement versées	80 000.00 €		
Immobilisations corporelles	509 000.00 €		
Immobilisations en cours	800 000.00 €		
TOTAL dépenses réelles	3 615 000.00 €	TOTAL recettes réelles	2 917 517.76 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	15 000.00 €	Virement de la section de fonctionnement	300 000.00 €
		Opérations d'ordre de transfert entre section	30 000.00 €
		Excédent reporté	382 482.24 €
TOTAL GENERAL	3 630 000.00 €	TOTAL GENERAL	3 630 000.00 €

d) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Achèvement groupe scolaire
- Réfection boulodrome et local lié
- Etude et début travaux presbytères
- Etude travaux avenue des Sophoras
- Etude local jouxtant la bibliothèque
- Destruction château d'eau
- Divers investissements matériels